

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 11/07/2011

Date de la convocation:
28/06/2011
Date d'affichage:
29/06/2011

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 50

L' an 2011 et le 11 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette, à M. KREISS Alfred, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 072.2011
Vote : A la majorité
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

072.2011 : Décision budgétaire modificative : dotation aux amortissements : budgets annexes chaufferie collective, CADT et bâtiments d'activités : rattrapages

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 023/2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 approuvant le budget annexe 2011 chaufferie collective,

Vu la délibération n° 010/2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 approuvant le budget annexe 2011 CADT,

Vu la délibération n° 014/2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 approuvant le budget annexe 2011 bâtiments d'activités,

Vu les rattrapages d'amortissements proposés par la trésorerie,

Considérant les recettes budgétaires disponibles,

Vu l'avis du bureau du 27.06.2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- **BA Chaufferie collective** : de fixer la date de départ des amortissements de l'opération chaufferie collective et réseau de chaleur à Morsbronn-les-Bains et Durrenbach au 01.01.2012 (pas d'amortissement en 2011),
- **DBM n°1 BA CADT (Fleckenstein)** : de valider l'amortissement prévu aux comptes 28188, 28184 et 28181 (2618 €), et d'étaler l'amortissement prévu aux comptes 28138 et 281531 sur 5 ans (soit 1360,60 € par an), et de modifier le budget en conséquence comme suit :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant
042/681 1	3980 € (+1890 €)					040/28138	251 € (+251 €)
023	1220 € (-1890 €)					040/281531	1111 € (+1111 €)
						040/28181	1578 € (+528 €)
						021	1220 € (-1890 €)

- **DBM n°1 BA bâtiments d'activités (hôtel d'entreprises de la Sauer)** :
Un rattrapage d'amortissement est proposé par la trésorerie en 2011. Vu l'importance du montant, il est proposé de lisser ce rattrapage sur 5 ans,
Les recettes de mise à disposition sont supérieures à ce qui était prévu,
Il y a lieu d'intégrer les restes à réaliser 2010 dans le budget annexe,

Il est proposé de modifier le budget en conséquence comme suit :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant
6811	17550 € (+17000€)			2138	5491.60 (-7508.40 €)		
023	11370 € (-10250 €)			165	0 € (-8580 €)		
		70388	4130 € (+630 €)			21138	17000 € (+17000 €)
		752	48670 € (+6120 €)			1641	13900 € (-99100 €)
						021	11370 € (-10250 €)

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/07/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 16/08/2011

Reçu en préfecture le 16/08/2011

Affiché le

